

Réunion du 25 juin 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 68  
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES dit CABANOT), Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Jeanne LUGA (pouvoir à M. François MATEOS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme Christine LABORDE), Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie-Hélène MAREST, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 22 : POLITIQUE DE SOUTIEN A LA FILIERE AGRICOLE DANS LE CADRE  
DU PCAET**

**Rapporteur** : Mme Aline LANGLÈS

La convention avec la Chambre d'agriculture pour la mise en œuvre d'un fonds énergie à l'agriculture est arrivée à échéance et la Communauté de communes des Luys en Béarn, partenaire avec la Communauté de communes de Lacq-Orthez, n'a pas voulu renouveler cette convention.

Cependant, la CCLO souhaite poursuivre les actions en faveur des exploitants de la filière agricole présents sur son territoire.

Plusieurs actions figurent d'ailleurs dans le Plan Climat Air Energie Territorial adopté en en décembre 2017. D'où la volonté de poursuivre le partenariat avec la Chambre d'Agriculture, à travers un fonds « Climat Air Energie » dédié à l'agriculture.

Celui-ci permettrait de soutenir les projets des agriculteurs dans le cadre du changement climatique et de l'effort de la réduction des consommations, des Gaz à Effet de Serre et des polluants.

La liste des opérations qui pourront être retenues par le comité technique en charge de la gestion de ce fonds, devra faire partie d'une des thématiques suivantes :

- Animation et information auprès des exploitants agricoles sur la vulnérabilité climatique, sur de nouveaux modèles de cultures et tout autre thème en relation avec le PCAET ;
- Amélioration des équipements ou des procédés existants pour le suivi et la réduction des consommations énergétiques, des polluants et/ou des Gaz à Effet de Serre ;
- Installations techniques ayant recours aux sources d'énergies renouvelables ;
- Soutien aux circuits courts ;
- Actions en lien avec la politique Climat Air Energie de la collectivité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'accepter** la création d'un fonds « Climat Air Energie » dans l'objectif de soutenir les projets des agriculteurs dans le cadre du changement climatique et de l'effort de la réduction des consommations, des Gaz à Effet de Serre et des polluants et cela en lien avec son PCAET,
- **d'utiliser** exclusivement le solde du fonds précédent pour financer ce nouveau fonds soit 23 399,46 €,
- **de confier** sa gestion à la Chambre d'Agriculture,
- **de constituer** un comité de pilotage dédié en laissant au Bureau le soin de désigner ses représentants,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/06/2018